

CAHIER DES CHARGES
COMPTABILITÉ FINANCIÈRE AVANCÉE
(PARTIE THEORIQUE - 30H)

Cycle	- Bachelier ingénieur commercial - Bachelier gestion de l'entreprise
Cursus concernés	Bac 2
Obligatoire ou optionnel	Obligatoire
Volume horaire	60 h (30 h théorie + 30h TP)
Crédits ECTS	5
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Quadrimestre	1er quadrimestre

Environnement de travail

ICHEC Brussels Management School s'inscrit dans la tradition des grandes écoles de management et propose plusieurs programmes de formation en gestion : en cours du jour ou du soir, en formation initiale ou continue. L'ICHEC dispense un **enseignement de type long et de niveau universitaire** ; il forme ses étudiants à devenir des managers responsables et ouverts au monde. Notre identité se définit par une **vision ambitieuse, une mission et des valeurs** <https://www.ichec.be/fr/pourquoi-lichec> Cette ambition se traduit entre autres par l'obtention de labels prestigieux qui attestent de la valeur de l'institution sur la scène nationale et mondiale mais aussi par le souci constant d'amélioration soutenu par l'ensemble du personnel ; la **qualité** et la **recherche** sont au cœur de notre développement.

L'ICHEC est un département de la Haute Ecole « ICHEC-ECAM-ISFSC ».

La personne recrutée fera partie du groupe-matière « Expertise comptable et révisorat »

Description du poste

L'ICHEC recrute un.e chargé.e de cours pour le cours de Comptabilité Financière avancée, partie théorie, en 2ème année de bachelier. Le cours est dispensé au 1^{er} quadrimestre. Il consiste en des cours ex-cathedra en grand auditoire.

Le/la candidat.e sera amené.e à :

- Construire ou mettre à jour le cours et à le dispenser aux étudiants (2h par semaine, grands groupes).
- Coordonner les contenus du cours théorie et les travaux pratiques avec les assistants. Les travaux pratiques (TP) sont assurés par les maitres-assistants.
- Evaluer les étudiants au cours de 2 sessions d'examens (en janvier et en août).

Par ailleurs, le candidat.e sera amené.e à superviser des travaux de fin d'étude d'étudiants en Master et/ou à participer à des jurys de mémoires dans le cadre de ses domaines de compétences.

Objectifs généraux¹

L'Unité d'enseignement (UE) Comptabilité financière avancée doit permettre aux étudiant(e)s **d'exposer** et **d'utiliser** le raisonnement et les techniques spécifiques de la gestion comptable des sociétés conformément aux obligations légales en vigueur.

La tenue d'une comptabilité régulière est non seulement une **obligation légale incontournable** pour toutes les entreprises mais aussi un outil de gestion intéressant. Dès lors, toute formation à la gestion se doit d'intégrer un enseignement comptable approfondi.

¹Les attributions sont fixées annuellement par la direction et sont dès lors susceptibles d'évoluer en fonction des programmes d'études ou d'autres éléments contextuels.

L'UE utilise les techniques de la comptabilité générale tout en montrant comment la gestion comptable est influencée par le Code des Sociétés et des associations et l'arrêté royal portant exécution de ce Code ainsi que par certaines dispositions du Droit Fiscal.

L'UE de Comptabilité financière avancée s'appuie sur l'UE Comptabilité financière (B1), qui est dès lors un prérequis. Sont supposés acquis :

- Les principes de base de la comptabilité générale et les enregistrements des opérations comptables
- La présentation des états comptables de synthèse : bilan et compte de résultats
- Les opérations courantes et les opérations de fin d'exercice

Objectifs spécifiques en termes de savoirs

À l'issue de l'UE l'étudiant(e) doit être capable :

- de **définir** et **d'enregistrer** toutes les opérations comptables spécifiques aux sociétés,
- **d'expliquer** et **d'utiliser** les conventions relatives aux écritures comptables des sociétés (libérations du minimum légal à la constitution, répartition bénéficiaire, ...),
- de **justifier** toute écriture comptable au regard des principes de la (des) législation(s) en vigueur,
- **d'exprimer** les pièces justificatives d'une société en écritures et en informations dans le bilan et le compte de résultats,
- **d'expliquer** l'imputation comptable relative à chaque pièce justificative.

Objectifs en termes de savoir-faire

L'UE Comptabilité financière avancée doit permettre :

- de **tenir la comptabilité** d'une société (plan comptable, livre journal, grand livre, livre d'inventaire, comptes annuels) depuis sa création jusqu'à sa dissolution,
- **d'établir** et de **justifier** les liens entre la gestion d'une société et ses choix comptables,
- **d'expliquer pourquoi** et comment l'organisation de la comptabilité répond aux obligations légales,
- de **pouvoir remplir les annexes des comptes annuels en lien avec les chapitres vus, de les analyser et de les interpréter.**

Démarche pédagogique

Type d'enseignement : Le cours théorique se donne sous forme d'exposés ex-cathedra (2h/semaine). Il est complété par des séances de travaux pratiques (2h /semaine).

L'organisation comptable est présentée au départ d'exemples tirés de la pratique. Les opérations plus complexes sont abordées progressivement et, toujours, en s'appuyant sur des cas réels. Il est constamment fait référence aux dispositions légales applicables à chaque matière envisagée.

Les aspects théoriques sont ensuite illustrés par des exercices visant à appliquer les écritures, techniques et concepts vus lors des exposés magistraux.

Contenu du cours

Les opérations relatives au capital des sociétés :

- la constitution,
- l'augmentation du capital,
- la réduction du capital,
- la liquidation,
- les fusions de sociétés.

Les opérations spécifiques à la gestion des sociétés :

- l'affectation du résultat,
- les plus-values de réévaluation,
- les emprunts obligataires,
- les impôts différés,
- les liaisons financières inter-sociétés,
- le leasing

Suggestions pour l'enseignant :

Prévoir un syllabus ou un recueil de slides exhaustif, s'appuyer sur un ouvrage de référence alimenté d'exemples.

Afin d'aider l'étudiant dans sa compréhension, des vidéos peuvent également être proposées. Certaines sont complémentaires et d'autres font partie intégrante de la matière à assimiler.

Tous ces dispositifs seront organisés, mis à disposition et commentés sur la plateforme Moodle.

Bibliographie

Code des sociétés et associations et son arrêté royal d'exécution

La comptabilité Financière à votre portée. De l'initiation à la maîtrise, 2 Tomes, par N. Descendre et A. Gomez, Editions Kluwer, Dernière Edition.

Profil et qualités recherchés

Le candidat ou la candidate :

- est titulaire d'un diplôme de Master en Gestion de l'entreprise/en Ingénieur commercial ou équivalent ;
- dispose d'une expérience professionnelle de minimum 5 ans dans le secteur de la comptabilité;
- a un intérêt marqué pour l'enseignement supérieur ;
- dispose d'aptitudes pédagogiques et se sent capable de communiquer oralement avec des grands groupes - une expérience concluante dans l'enseignement est un réel atout ;
- A un esprit d'équipe
- maîtrise les outils informatiques usuels (suite Microsoft Office)

Conditions de travail

- Fonction : Professeur-invité (F/H/X)
- Volume de la charge : 30h
- Entrée en fonction : à partir du septembre 2023
- Le profil du candidat déterminera le type de contrat (personnel employé/personnel statutaire) ou de convention (statut indépendant), compte-tenu de l'expérience valorisable
- Rémunération barémisée ou, le cas échéant, rétribution selon un tarif horaire de 100€/heure de cours.
- Lieu de travail : sur le site d'Anjou ; des déplacements sur le campus de Montgomery (Bruxelles) sont toutefois possibles.

Dépôts des candidatures

Les candidatures sont à adresser à Monsieur Honoré Sebahire, selon les modalités suivantes :

- Un curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation
- Date limite de dépôt : 30 juin 2023
- Par courrier électronique : honore.sebahire@ichec.be

Pour toutes informations complémentaires, contactez Mme Marie Garcia (marie.garcia@ichec.be), responsable du groupe-matière « Expertise comptable et révisorat »